Image not found or type unknown

tromperie sur marchandise, du porc dans les pains au cereal

Par **clint 21**, le **22/03/2013** à **17:36**

Je si parti faire des courses chez une grande enseigne de distribution, et j'ai donc achêté un pain au céréale. Sur l'amballage tout laissait croire que le pain était au céréale. En rentrant chez moi, en le mangeant j'ai eu la surprise de voir qu'il y avait des lardons, surement de porc. Etant de confession musulmane, j'ai donc eu un coup au moral, je me sentais mal. J'ai garde le ticket de caisse comme preuve. Quelles sont les moyens en justice afin d'être dédomager ?
(apres le scndale e findus, les excrements dans les tartes d'ikea, voici le porc dans le pain au cereal, j espere qu'il n'y a eu qu'un cas de pain au céréal ayant des lardons dedans)

merci d avance pour vos reponse.

Par **Toluene67**, le **24/03/2013** à **12:14**

Bonjour,

Qu'est-il écrit sur l'emballage ?

Cordialement

Par **clint 21**, le **25/03/2013** à **18:22**

Sur l'emballage, il y avait écrit pain au cereal, les ingredients n ennoncaient aucunement la presence de porc.

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés